

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 17/23

COMPTES 2022

DÉLÉGUÉE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal de 2017, la Municipalité vous présente ses comptes pour l'exercice 2022, objet de ce préavis No 17/22.

Conformément à l'article 39 du Règlement du CC, la Municipalité soumet les Comptes communaux de l'année 2022 pour examen et approbation. Le compte d'exploitation et le bilan 2022, comparés à ceux de l'exercice précédent et au budget 2022, sont joints au présent préavis.

2. Évolution générale des revenus et charges en 2022

L'année 2022 se clôture sur une note très positive, étant donné que le résultat de l'exercice est un excédent de revenus de CHF 866'109.00 contrairement à l'excédent de charges prévu au budget. À la différence de l'année précédente, ce résultat positif repose sur une diminution importante des charges et en particulier à notre participation aux charges cantonales.

Malgré cette diminution, les charges de la péréquation, et plus particulièrement de la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et la péréquation brute, continuent à peser sur nos comptes représentant 64 % des charges courantes de la commune.

Ce résultat positif est cependant à mettre en perspective au regard des rentrées fiscales qui sont en repli par rapport à 2021, principalement dû à une diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur les successions et donations. Cette diminution de nos rentrées fiscales peut être un des facteurs explicatifs de la baisse de nos charges péréquatives nettes qui se montent à CHF 13,2 millions par rapport à une charge budgétée de CHF 16,6 millions.

Par rapport au budget 2022 les charges courantes en 2022 sont en diminution de CHF 3,7 millions, avec notamment une baisse de CHF 3,9 millions de notre participation à des charges cantonales et une hausse de nos charges de personnel de 0,1 millions. Les charges totales sont en diminution de CHF 3,3 millions, principalement en raison d'amortissements supplémentaires de CHF 0,1 millions et d'une hausse des attributions aux financements spéciaux pour CHF 0,2 millions.

Par rapport au budget 2022, les revenus totaux sont, eux, en diminution de CHF 1,6 millions. Cette baisse est principalement due aux impôts sur le revenu et la fortune (- CHF 2,8 millions), qui n'est que très partiellement limitée par les impôts aléatoires (+ CHF 1 millions).

En comparaison avec les comptes 2021, on constate un retour à une certaine normalité de nos impôts aléatoires (droits de mutation, impôt sur les successions, donations et gains immobiliers), avec une diminution notable de l'impôt sur les successions et donations (- CHF 1, 2 millions), et des gains immobiliers (- CHF 0,4 millions).

Les comptes 2022 de la Commune bouclent dans les chiffres noirs avec un excédent de revenus de CHF 1'218'067.00 avant amortissements supplémentaires, attributions et prélèvement aux fonds de réserves. Notre marge d'autofinancement est de CHF 1'385'417.00 et se consolide positivement, malgré une forte variabilité au cours des années.

Résultat des comptes de fonctionnement

Avant les amortissements supplémentaires et les attributions aux fonds de réserves, le résultat des comptes 2022 fait ressortir un excédent de revenus de CHF 1'218'067.00, pour un excédent de charges au budget 2022 de CHF 698'065.00, soit un écart de CHF 1'916'132.00. Ce résultat nous a amené à effectuer des amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif et à réaliser des attributions à des fonds de réserves plus importantes que prévues, nous permettant ainsi de réduire des charges pour les années à venir. Suite à cela, le résultat final pour 2022 est un excédent de revenus de CHF 866'109.00.

<i>T1</i>		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus courants	+	22'215'495	24'039'650	24'390'077
Charges courantes	-	20'997'428	24'737'715	22'531'830
Résultat d'exploitation		1'218'067	-698'065	1'858'247
Amortissements supplémentaires	-	96'000	0	651'398
Résultat opérationnel		1'122'067	-698'065	1'206'849
Attributions au fonds de réserve	-	380'212	159'200	353'033
Prélèvements sur fonds réserve	+	124'254	0	0
Résultat net		866'109	-857'265	853'816

Ce résultat est contre intuitif car nous devons, en premier lieu, constater une diminution de nos revenus courants de CHF 1,8 millions par rapport au budget, et ceci malgré la hausse d'impôt à 59 points décidée pour 2022. Cette baisse provient en particulier d'une diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Cependant cette baisse sur nos rentrées fiscales, combinée à un taux d'imposition plus haut, a pour conséquence une diminution de la valeur de notre point d'impôt, servant de base au calcul des charges péréquatives. Ainsi, les charges péréquatives sont en net replis.

Il convient à présent de regarder plus en détail l'évolution des revenus et charges dans le cadre du compte de fonctionnement, en nous référant à la présentation des comptes par nature.

2.1 Évolution des revenus

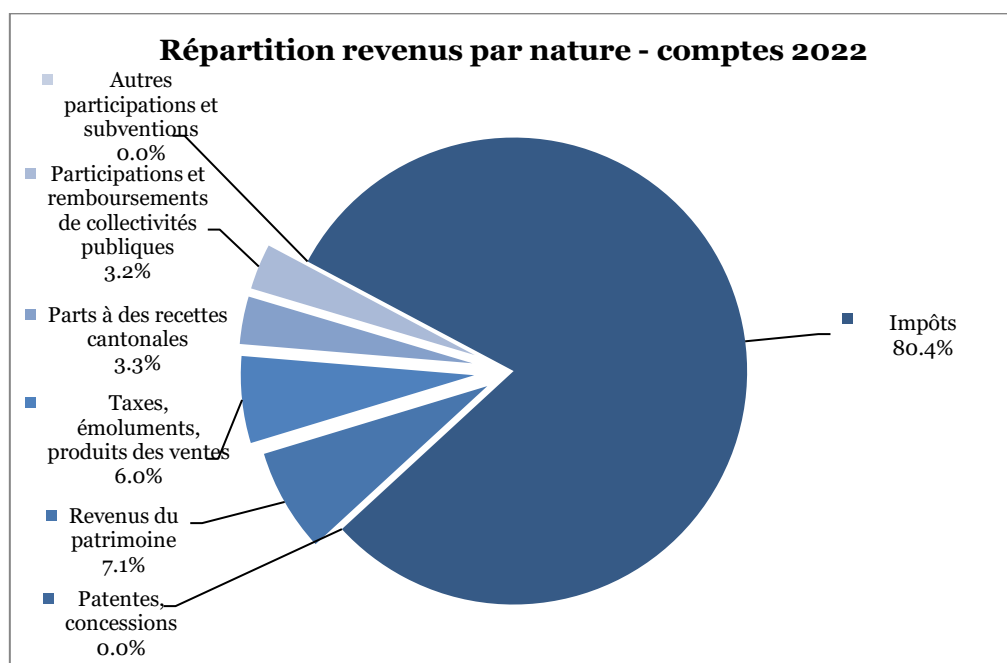
2.1.1. Revenus totaux

Les revenus totaux bruts s'élèvent à CHF 23'630'717.00, soit CHF 1,5 millions de moins que le montant budgété (CHF 25'195'300.00), et sont inférieurs aux comptes 2021 de CHF 2 millions. Après déduction des imputations internes et prélèvements sur fonds de réserves, les revenus courants atteignent CHF 22'215'495.00, contre CHF 24'390'077.00 au compte 2021.

T2

N° MCH	REVENUS PAR NATURE	2022	Budget 2022	2021
40	Impôts	17 856 792	19 979 950	19 284 808
400	<i>Impôts sur le revenu et la fortune</i>	<i>15 895 646</i>	<i>18 655 000</i>	<i>16 121 292</i>
401	<i>Impôts sur le bénéfice et le capital PM</i>	<i>88 774</i>	<i>99 500</i>	<i>79 431</i>
404	<i>Droit de mutation</i>	<i>737 540</i>	<i>300 000</i>	<i>677 094</i>
405	<i>Impôts sur les successions et donations</i>	<i>200 465</i>	<i>50 000</i>	<i>1 474 721</i>
41	Patentes, concessions	873	1 000	727
42	Revenus du patrimoine	1 588 219	1 450 700	1 544 101
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	1 334 678	1 334 500	1 588 145
44	Parts à des recettes cantonales (gains immobiliers)	731 443	300 000	1 134 338
45	Participations et remboursements de collectivités	703 490	973 500	837 958
46	Autres prestations et subventions	0	0	0
	Revenus / recettes courants	22 215 495	24 039 650	24 390 077
48	Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	124 254	0	0
49	Imputations internes	1 290 968	1 155 650	1 262 514
TOTAL REVENUS		23 630 717	25 195 300	25 652 591

G1 – Répartition des revenus par nature – Comptes 2022

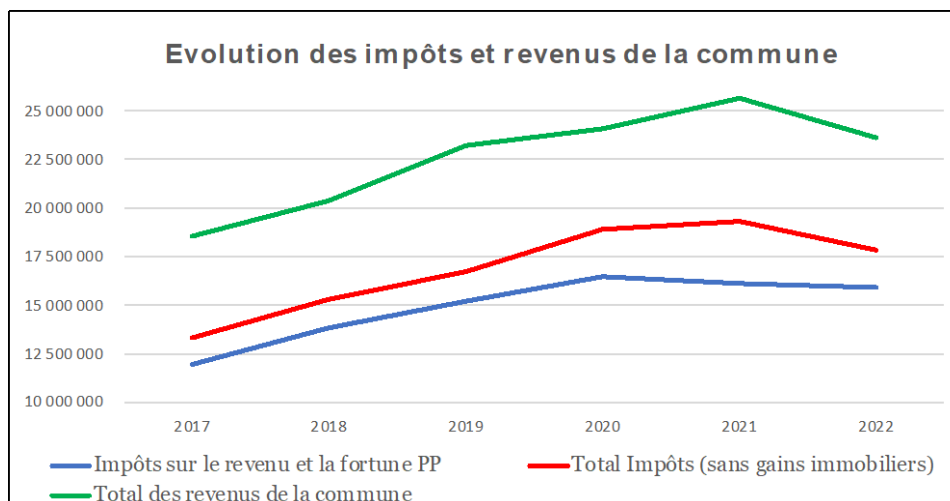


Nos revenus reposent sur les impôts et, principalement, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui constituent 71,6% de nos revenus courants. Notre patrimoine, notamment nos bâtiments et le port, représente 7,1% de nos revenus.

2.1.2. Recettes fiscales totales (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont de CHF 17'856'791.00 en 2022, et sont en diminution de 7,4% par rapport aux comptes 2021, et représentent une baisse de 10,6% par rapport au budget 2022 (- CHF 2,1 millions). Le graphique G2 montre l'évolution des revenus totaux de la commune et des impôts (rubrique 40) :

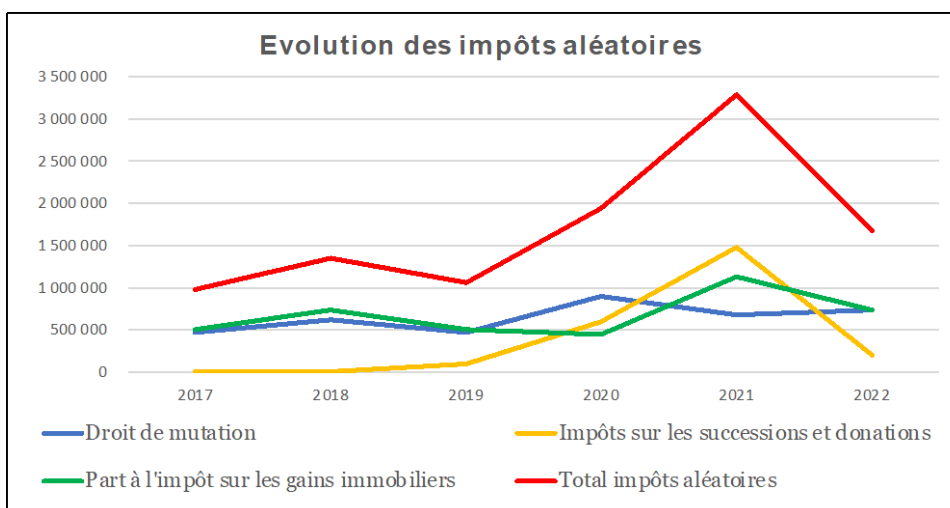
G2



L'année 2022 marque, pour la première fois depuis 2017, un repli des impôts totaux (rubrique 40) et, par conséquent, des revenus de la commune. Par rapport à 2021, cette diminution des impôts est de près de 1,4 millions et s'explique principalement par une diminution significative des impôts sur les successions où l'on constate une réduction de 1,3 millions.

Ainsi, en 2022, les impôts aléatoires - droits de mutation, impôts sur les successions et les donations, et impôts sur les gains immobiliers - dépassent le budget 2022 de plus de CHF 1 million, mais sont inférieurs aux comptes 2021 de CHF 1,6 millions. Si l'on regarde l'évolution des impôts aléatoires (G3), l'on constate le côté exceptionnel de 2021, notamment des impôts de succession.

G3



Par rapport au budget, on constate par contre une forte baisse des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, qui est en deçà du budget de CHF 2,8 millions. Ainsi, malgré la hausse du taux d'imposition à 59 points, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (T3) est inférieur aux comptes de 2021 de CHF 225'647.00.

T3 Évolution des revenus des impôts des personnes physiques

Libellé	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Diff. Cptes 2021/2022
Impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	11'293'259	12'325'855	14'093'548	15'401'894	15'004'037	14'810'468	-193'569
Impôt à la source	4'347	388'834	412'482	204'965	541'679	310'875	-230'804
Rétrocession impôt frontalier	26'286	36'107	21'843	47'661	40'096	38'257	-1'839
Impôt forfaitaires étrangers (IE)	648'030	1'066'433	668'928	828'053	535'479	736'044	+200'565
Total impôts s/ revenus des PP	11'971'922	13'817'229	15'196'801	16'482'573	16'121'291	15'895'644	-225'647

De 2017 à 2021, le taux de croissance annuel moyen de l'impôt sur les personnes physiques était proche de 8%, mais cette progression semble s'être renversée depuis 2021. Ainsi, on constate une baisse de 1,4% par rapport à 2021 de cet impôt. Les facteurs permettant d'expliquer ce phénomène sont multiples et sont probablement à chercher dans les éléments suivants :

- En 2022, la clôture des années fiscales 2013-2016 a donné lieu à des remboursements importants (de l'ordre de CHF 0,77 millions) ; ce qui affecte les rattrapages, qui restent ainsi au niveau de 2021 (niveau plutôt bas), et annule pratiquement totalement la hausse d'impôt de 3 points, décidée pour 2022.
- Il n'y a pas eu de croissance des impôts, qui serait due à une augmentation de la population.
- On constate un retard pris par l'ACI dans le traitement des dossiers, retard de 7% sur le nombre de dossiers traités, et notamment les dossiers des contribuables les plus aisés.
- Certains contribuables aisés ont quitté la commune.
- Cela reflète l'évolution des salaires en 2021, et montre peut-être un effet COVID.

L'évolution des rattrapages depuis 2017 (T4) montre qu'il est très difficile de les prévoir, lors de l'établissement des budgets :

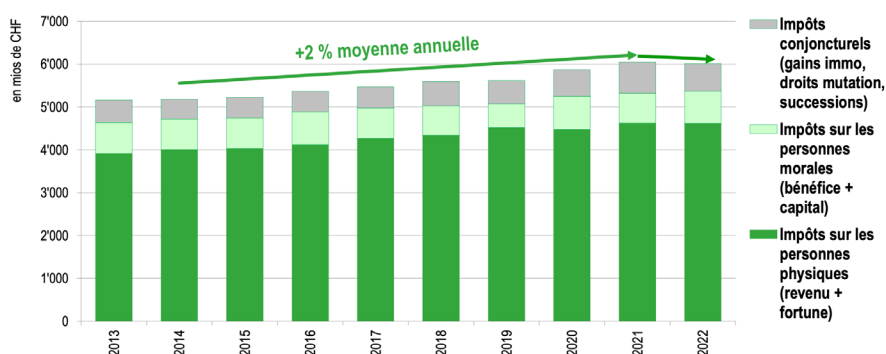
T4

Libellé	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022
Rattrapage impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	-26'668	356'328	2'223'434	2'875'939	3'137'320	2'315'681	2'339'334

Finalement, dans ce cadre, il est intéressant de noter que l'évolution de 2021 -2022 des revenus des impôts de Crans est similaire à celle du Canton, alors que de 2017 à 2021 la progression annuelle était plus forte à Crans.

G4 - Evolution des impôts du Canton de Vaud

Les 3 groupes d'impôts déterminants (PP, PM, conjoncturels) marquent une légère baisse en 2022 après une progression moyenne de 2% par année sur 2014 à 2021.



Source : V. Dittli, Canton de Vaud, **Comptes 2022 de l'Etat de Vaud**,

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2023_avril_actus/Comptes_2022_-_Présentation.pdf

2.1.3. Parts aux recettes cantonales (Rubrique 44)

L'année 2022 est également marquée par des gains immobiliers importants (CHF 731'442.00) ; ce qui représente une augmentation de CHF 431'443.00, par rapport au budget 2022. Bien qu'en diminution par rapport à 2021, ces gains restent sur un niveau plutôt élevé, mais restent hautement variables et imprévisibles.

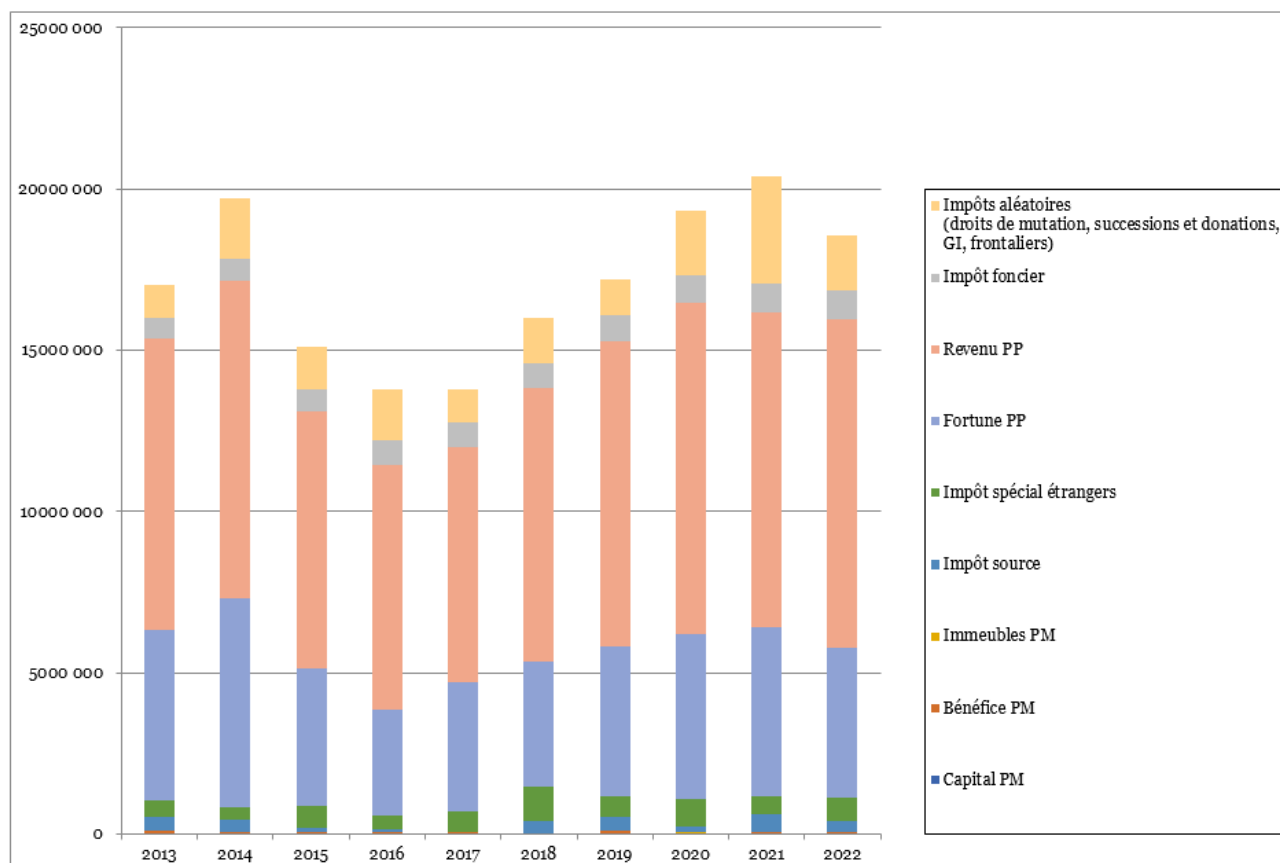
2.1.4. Revenus nets totaux des taxes et impôts communaux

Finalement, comme le montre l'évolution des revenus nets de 2013 à 2022 de tous les impôts et taxes communaux (rubrique 21 du compte de fonctionnement), après déduction des rétrocessions, défalcons etc., ces derniers évoluent à la hausse jusqu'en 2014, avec une baisse notable de 2015 à 2017 et une reprise à la hausse, à partir de 2018 jusqu'en 2021, et un retour à la baisse en 2022.

Comme le montre le graphique G5, cette variabilité provient en grande partie des impôts aléatoires, mais également de l'impôt sur la fortune (graphique selon les comptes par ordre administratif, Rubrique 21, p.5 dans l'annexe 1 - Comptes 2022 par ordre administratif).

G5 – Évolution des recettes fiscales totales de 2013 à 2022 :

C 2013	C 2014	C 2015	C 2016	C 2017	C 2018	C 2019	C 2020	C 2021	C 2022
16'821'815	20'335'656	15'047'923	13'755'437	13'889'895	15'881'742	16'963'080	19'410'727	20'288'819	18'630'451
Variation	+3'513'841	-5'287'7331	-1'292'485	+134'458	+1'991'748	+1'081'338	+2'447'647	+878'092	-1'658'368



Ce graphique montre également que l'encaissement de l'impôt sur les personnes morales est quasi insignifiant.

2.1.5. Patentes, concessions (Rubrique 41)

Comptes 2022 CHF 873.00 ; Budget 2022 CHF 1'000.00.
En diminution de CHF 127.00.

2.1.6. Revenus du patrimoine (Rubrique 42)

Comptes 2022 CHF 1'588'219.00 ; Budget 2022 CHF 1'450'700.00.

L'augmentation de CHF 137'519.00 provient essentiellement de :

- l'augmentation des intérêts moratoires, perçus sur le retard du paiement des impôts, qui est supérieur au budget de plus de CHF 80'000.00 (compte No 210.4221). Cet indicateur laisse supposer qu'il y a des retards sur les rentrées fiscales de la commune.
- loyer de la Buvette du Port CHF 27'000.00 (compte No 3405.4231)
- loyers de l'AJET et du CAV CHF 26'500.00 (compte No 3502.4271.01).

2.1.7. Taxes, émoluments et produits de vente (Rubrique 43)

Comptes 2022 CHF 1'334'677.00 ; Budget 2022 CHF 1'334'500.00.

On constate une diminution des taxes de raccordement et d'utilisation qui est principalement liée au réseau d'égouts. Ceci est compensé par des émoluments en augmentation, notamment en raison du nombre important de permis de construire délivrés, et par des remboursements de tiers également en augmentation.

2.1.8. Participation, remboursement collectivités publiques (Rubrique 45)

Comptes 2022 CHF 703'489.00 ; Budget 2022 CHF 973'500.00

Cette diminution de CHF 270'011.00 provient de :

- Les simulations de la péréquation, faites sur la base des documents du canton, indiquaient un plafonnement de l'effort de plus de CHF 330'000.00, or le plafond n'a pas été atteint ;
- Le revenu issu de la couche population du fonds de péréquation de CHF 620'348.00 est inférieur au budget de CHF 15'000.00 (compte No 220.4519.01) ;
- Le remboursement du solde entre les acomptes payés pour le fond de péréquation et le décompte définitif 2021 de CHF 47'854.00 (compte No 220.4519) ;
- Des subventions plus importantes que prévues pour l'entretien des forêts, des routes, des cours d'eau ;
- Le remboursement des charges cantonale de l'ARAS.

2.1.9. Prélèvement sur fonds de réserve et financements spéciaux (Rubrique 48)

Comptes 2022 CHF 124'254.00 ; Budget 2022 CHF 0.00

Ce montant de CHF 124'254.00 provient :

- Prélèvement sur la provision fonds risque sur débiteurs d'impôts CHF 37'500.00 (compte No 210.4809), base sur le décompte de l'ACI ;
- Prélèvement de l'excédent des charges 2022 du réseau d'égouts CHF 86'754.00 (compte No 460.4811).

2.1.10. Imputations internes (Rubrique 49)

Comptes 2022 CHF 1'290'968.00 ; Budget 2022 CHF 1'155'650.00

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) sur les divers dicastères Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "produits".

2.1.11. Port (chapitre 471)

De 2014 à 2020, les revenus du chapitre port ne permettaient pas de couvrir entièrement les charges d'exploitation. Dès lors, la Municipalité a décidé de comptabiliser les excédents de charges de ces années sur un compte au bilan « Avances aux financements spéciaux » pour un total de CHF 269'893.00, montant qui est amorti par le chapitre Port, depuis l'exercice 2021 avec les excédents de revenus dudit chapitre. En 2022, cet amortissement se monte à CHF 60'814.00, soit un solde à amortir au 31.12.2022 de CHF 147'511.24. Cette opération est rendue possible suite à la validation cantonale du nouveau règlement du port en décembre 2020, dont la nouvelle tarification est entrée en vigueur en 2021.

2.2 Evolution des charges

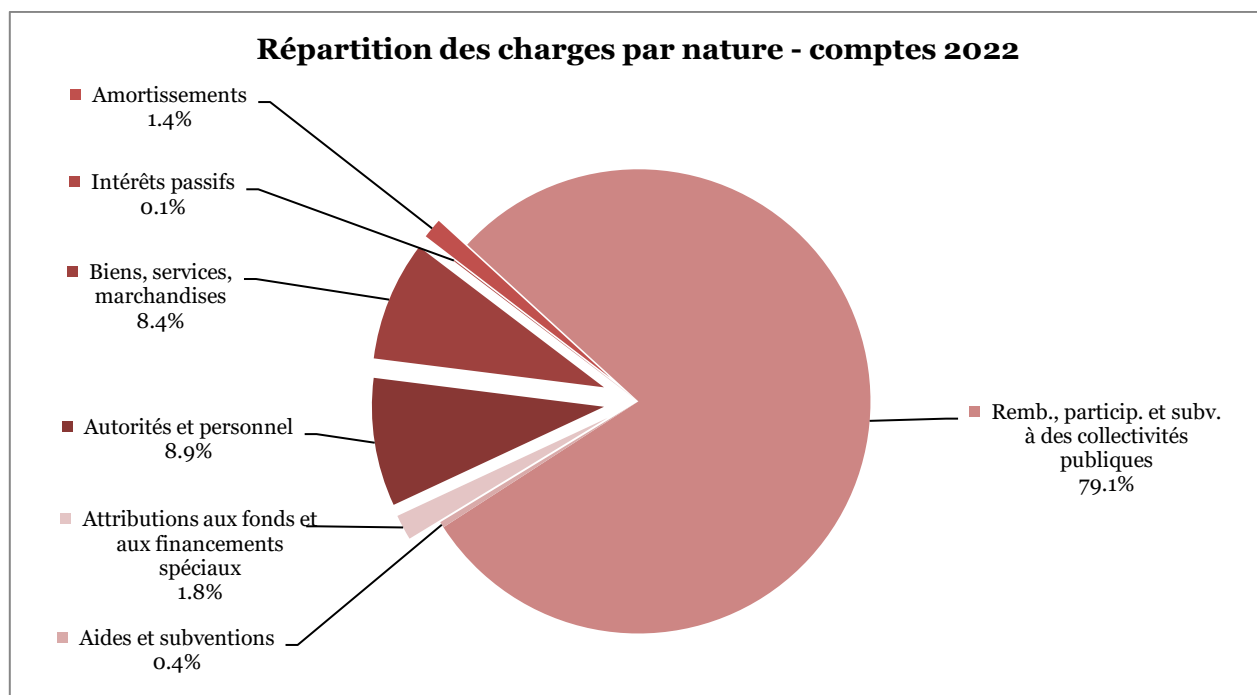
Le total des charges brutes s'élève à CHF 22'764'608.00 en 2022, soit CHF 3,3 millions de moins que le montant budgété (CHF 26'052'565.00). Après déduction des imputations internes, des attributions aux fonds de réserve, ainsi que les amortissements supplémentaires, les charges courantes totales atteignent CHF 20'997'428.00.

Tout comme les années précédentes, les principales charges sont la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et la contribution au fonds de péréquation. Bien qu'elles restent prépondérantes dans nos comptes, ces charges sont cependant en diminution, tant par rapport au budget, que par rapport aux comptes 2021.

T5 – Charges par nature

N° MCH1	CHARGES PAR NATURE	2022	Budget 2022	2021
35	Remboursements, participations et subv.	16 980 557	20 867 700	18 657 886
30	Autorités et personnel	1 919 151	1 802 950	1 841 834
31	Biens, services, marchandises	1 793 051	1 717 815	1 696 577
32	Intérêts passifs	14 678	13 750	15 274
3301	Défalcation sur impôts	34 554	20 000	10 790
36	Aides et subventions	88 088	97 500	73 622
	Dépenses Courantes	20 830 078	24 519 715	22 295 983
330+331	Amort. ordinaires (moins défalctions)	167 350	218 000	235 846
	Charges courantes / nettes	20 997 428	24 737 715	22 531 829
332+333	Autres amortissements	96 000	0	651 398
38	Attrib. fonds et financements spéciaux	380 212	159 200	353 033
39	Imputations internes	1 290 968	1 155 650	1 262 514
	TOTAL CHARGES	22 764 608	26 052 565	24 798 774

G6 - Répartition des charges par nature – comptes 2022



2.2.1. Remboursement, participation et subvention :

Comptes 2022 CHF 16'980'557.00 ; Budget 2022 CHF 20'867'700.00

Il s'agit de la rubrique la plus importante des charges communales, à savoir nos participations aux charges du Canton et aux instances intercommunales. Cette rubrique comprend, notamment, les charges péréquatives, qui correspondent à la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et au fonds de péréquation brute. Ainsi, les participations et subventions à d'autres collectivités publiques représentent une dépense de CHF 16,98 millions, qui est en diminution, par rapport au budget 2022, de CHF 3,89 millions, et est également en diminution, par rapport aux comptes 2021, de CHF 1,68 millions.

Le calcul des acomptes de la facture sociale et des charges péréquatives est basé en 2022 sur les impôts de l'année 2020. Sur la base du décompte provisoire fourni par le canton, et compte tenu de la diminution des rentrées fiscales en 2022, il s'avère que les acomptes que nous avons dû payer sont plus élevés que le décompte provisoire. Par conséquent nous avons créé un actif transitoire de CHF 484'000.00 pour la péréquation brute, de CHF 1'308'000.00 pour la facture sociale et de CHF 65'000.00 pour la police cantonale. Ce décalage, entre la base de calcul des acomptes et la réalité de nos rentrées fiscales, nous a mis dans une situation de gestion de trésorerie délicate et nous avons dû demander, à plusieurs reprises, des délais pour le paiement de ces acomptes, faute d'avoir les liquidités nécessaires.

Participation à la cohésion sociale (Facture sociale) 2022

Comptes 2022 CHF 8'027'755.00 ; Budget 2022 CHF 10'666'500.00

Notre participation comprend les acomptes 2022 pour CHF 9'331'474.00, ainsi qu'un ajustement de CHF 1'308'000.00 en faveur de la Commune, en prévision du décompte final de la facture sociale 2022, disponible seulement à fin juin 2023. Ce compte comprend également le solde à payer pour 2021 de 4'281.80.00.

En raison de l'accord UCV – Conseil d'Etat, on constate une baisse du montant de la PCS à répartir entre les communes qui se monte à CHF 773 millions en 2022, alors qu'en 2021, elle se montait à CHF 795 millions. Par ailleurs, cela signifie une variation extrêmement importante par rapport aux informations en notre possession au moment de réaliser le budget 2022, car nos simulations se basaient sur les acomptes 2021 dans lequel le montant à répartir entre les communes se montait à 815 millions. Cette situation est ainsi un des facteurs expliquant la grande différence entre le montant budgété et la réalité des comptes.

Fonds de péréquation 2022

Comptes 2022 CHF 5'459'832.00 ; Budget 2022 CHF 6'485'000.00.

Notre charge en 2022 comprend les acomptes pour CHF 5'943'832.00 ainsi qu'un ajustement de CHF 484'000.00 en faveur de la Commune, en prévision du décompte final de la péréquation 2022, disponible seulement à fin juin 2023.

Il convient de noter que, dans le cadre de la péréquation directe, nous percevons comme toutes les communes une compensation pour la population qui rentre dans les revenus dans la rubrique « Participation et remboursement du canton » (N° 451). En 2022, le revenu de la couche population est de CHF 620'348.00, et nous ne touchons pas le plafond de l'effort. Ainsi, la péréquation nette se monte à CHF 4,8 millions.

Le tableau T4 et le graphique G5 montrent l'évolution des charges péréquatives et de la facture sociale (participation à la cohésion sociale) entre 2018 et 2022. Les chiffres étaient stables jusqu'en 2017 ; à partir de l'année 2018, ils augmentent significativement jusqu'en 2020, reflétant l'évolution des impôts perçus, mais aussi une modification des paramètres de calcul, largement en défaveur des quelques communes à fort potentiel fiscal, comme Crans. En 2021, est entré en vigueur l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV sur un rééquilibrage progressif de la participation des communes à la PCS et devant permettre une certaine stabilisation de cette charge pour les communes. En 2022, cet accord

continue à déployer ses effets et est un des facteurs explicatifs de la diminution de nos charges péréquatives. Ainsi en 2022 on constate une diminution importante de cette charge pour notre commune, et dont les raisons sont potentiellement également à chercher dans les éléments suivants :

- La diminution de nos revenus, et notamment de nos impôts aléatoires ;
- La diminution de la valeur de notre point d'impôt qui peut avoir comme conséquence que nous nous trouvons dans un palier d'écrtage différent ;
- L'évolution des revenus fiscaux des autres communes.

Cependant, faute d'informations détaillées de la part du Canton, il nous est impossible de donner davantage d'informations.

Il convient de noter que, malgré cette diminution, les charges péréquatives de la PCS et de la péréquation brute représentent toujours 76% de nos revenus nets d'impôts et 64% de nos charges courantes (T6).

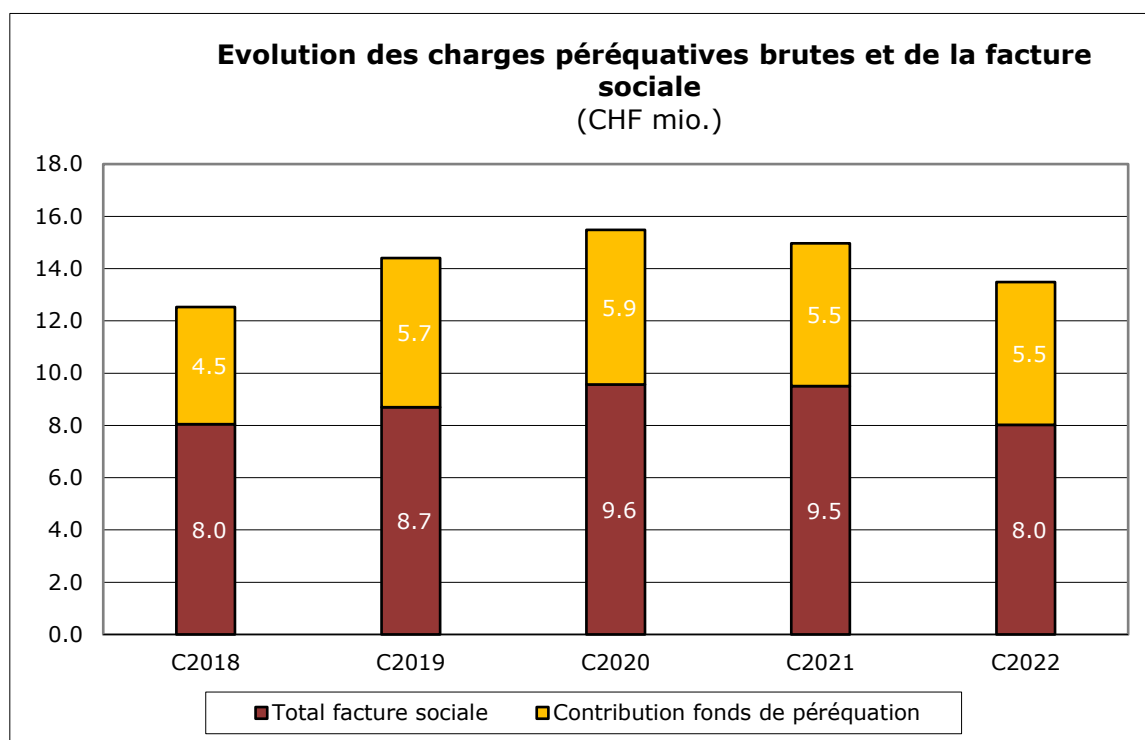
T6 - Evolution des charges péréquatives brutes et de la facture sociale entre 2018 et 2022

	C 2018	C 2019	C 2020	C 2021*	C 2022**
Total facture sociale	8'046'927	8'691'805	9'570'225	9'506'512	8'027'756
Contribution fonds de péréquation (brute)	4'486'034	5'715'693	5'915'343	5'642'988	5'459'832
Total charges facture sociale et péréquatives	12'532'961	14'407'498	15'485'568	15'149'499	13'487'588
En % des charges courantes	63 %	67 %	67 %	67 %	64%
En % des revenus nets d'impôts	77 %	86 %	82 %	79 %	76 %

*Calcul définitif de l'année 2021 de la facture sociale et de la péréquation sur la base décompte cantonal connu l'année suivante.

**Le montant pour l'année 2022 a été calculé sur les entrées fiscales connues pour 2022, suite au bouclement annuel du 27 février 2023.

G7 - Evolution des charges péréquatives brutes et de la facture sociale



T7 – Analyse des données Facture sociale et péréquation

T1

Analyse des données facture sociale et péréquation

		2017	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Revenus impôts	Acomptes Canton	12'547'830	12'152'144	-3.15	12'755'325	+4,95	14'604'583	+14,50	16'104'312	+10,25	17'319'494	+ 7,55
	Budget communal	14'267'500	11'800'000	-17.30	14'108'000	+9,55	15'926'500	+12,90	16'670'000	+ 4,65	19'554'500	+17,30
	Comptes finaux	12'769'772	14'604'277	+14,35	16'090'610	+10,15	17'319'493	+ 7,65	17'044'751	- 1,60	16'845'579	- 1,15
Facture sociale	Acomptes Canton	7'788'570	6 681 145	-14,20	7'104'574	+6,33	8'642'364	+21,60	8'971'541	+ 3,80	9'331'474	+ 4,00
	Budget communal	7'155'000	6'250'000	-12.65	7'141'781	+14,25	9'072'685	+27,05	9'347'000	+ 3,05	10'666'500	+14,10
	Comptes finaux	6'475'940	8'046'927	+24,25	8'691'805	+8,00	9'570'225	+10,40	9'506'512	- 0,65	8'024'429	-15,60
Provision facture sociale		-108'000	1'440'000		1'593'500		955'500		530'689		-1'308'000	
Remboursement facture sociale		1'312'630	0		0		0		0		0	
Paiement du solde facture sociale		0	1'365'782		1'587'227		927'860		534'970		0	
Péréquation	Acomptes Canton	3'482'596	3'317'481	-4.75	3'649'632	+10,00	4'998'342	+36,95	5'035'420	+ 0,75	5'323'484	+5,70
	Budget communal	3'316'560	2'650'000	-20.10	3'902'501	+47,25	5'109'000	+30,90	6'021'000	+17,85	6'485'000	+7,70
	Comptes finaux	3'254'372	3'969'005	+21,95	4'164'203	+4,90	5'326'124	+31,85	5'038'656	- 5,40	4'839'656	-3,95
Provision péréquation		123'000	620'000		1'428'000		492'000		51'091		-484'000	
Remboursement péréquation		228'224	0		0		0		0		0	
Paiement du solde péréquation		0	651'523		514'573		327'782		3'237		0	

→ Note : Les comptes finaux d'impôts de 2020 sont la base de calcul des acomptes 2022 de la facture sociale, etc. ;
idem pour la péréquation

En plus des charges péréquatives, les autres participations aux charges de l'Etat et aux charges intercommunales, sont les suivantes :

Nos participations aux charges des institutions intercommunales	CHF	2'987'006.00
Pour un montant de		
APEJ (Participation bibliothèque et ludothèque de TS)	CHF	31'072.00
SADEC (taxes de traitement)	CHF	80'403.00
SITSE (traitements des eaux usées)	CHF	450'488.00
APEJ (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)	CHF	1'297'957.00
APEJ (Accueil de jour de Terre Sainte)	CHF	544'840.00
Association Police Nyon Région	CHF	382'531.00
SDIS pour la défense incendie	CHF	94'321.00
ORPC pour la protection civile	CHF	45'863.00
Ainsi que diverses autres participations	CHF	59'531.00
Nos participations aux charges cantonales	CHF	510'244.00
Pour un montant de		
Ecoles de musique (FEM)	CHF	22'543.00
Transports régionaux	CHF	121'430.00
Police Cantonale*	CHF	334'828.00
FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants)	CHF	11'865.00
ARAS (Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon)	CHF	6'715.00
Ainsi que diverses autres participations	CHF	12'863.00

*Sur la même base péréquative que la péréquation et la facture sociale

2.2.2. Autorités et personnel (Rubrique 30)

Comptes 2022 CHF 1'919'150.00 ; Budget 2022 CHF 1'802'950.00

Ce dépassement de CHF 116'200.00 provient d'un nouveau EPT à 80 % au Service technique, ainsi que des remplacements pour cause d'accidents ou de maladie, montant qui est ensuite remboursé par les assurances.

2.2.3. Biens, services et marchandises (Rubrique 31)

Comptes 2022 CHF 1'793'051.00 ; Budget 2022 CHF 1'717'815.00

Cette augmentation de CHF 75'236.00 provient de divers postes, qui sont détaillés dans le tableau T8 récapitulant l'évolution des charges de fonctionnement du ménage communal.

Pour ce qui est des biens, services et marchandises, les variations par rapport au budget proviennent des éléments suivants :

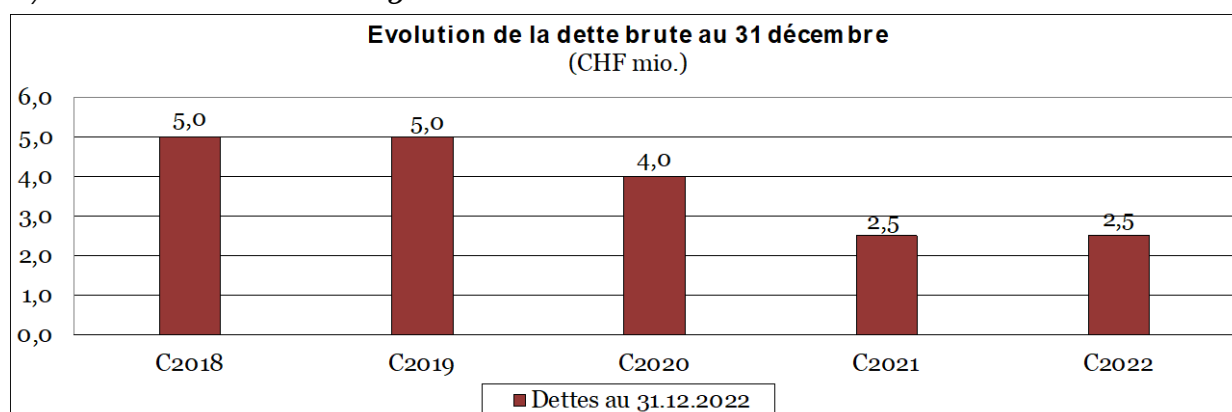
- Une diminution des dépenses de mobilier pour l'enseignement primaire qui provient du fait que l'achat et l'installation de l'affichage numérique frontale (ANF) dans les classes a été déléguée à ARSCO ;
- En raison de la guerre en Ukraine, le prix de l'énergie a augmenté, et nous avons donc été touchés par une augmentation du prix des combustibles (mazout en particulier) ;
- Dans le cadre des immeubles, nous avons procédé au remplacement de l'ascenseur de l'immeuble du Grand Pré 23. D'autre part les frais relatifs à l'entretien des terrains de foot et leur éclairage a été plus important que prévu. Finalement nous avons dû réaliser des travaux urgents sur la charpente du chalet de Poêle Chaud. Ces différents éléments expliquent en partie le dépassement budgétaire ;
- Pour ce qui est de l'entretien des routes le dépassement budgétaire est dû aux différents travaux nécessaires sur notre réseau routier, ainsi que des frais d'étude pour la réalisation de bandes cyclables ;
- En ce qui concerne les frais d'entretien du mobilier et des installations techniques, il a été nécessaire de remplacer le coffret de commande et le boîtier d'alarme de certaines pompes de relevage, mais également de prévoir de nouvelles prestations informatiques pour se protéger contre la cybercriminalité ;
- Les frais d'honoraires sont en hausse, notamment en raison du suivi des dossiers de la police des constructions (hausse du nombre de dossiers reçus), ainsi que des frais d'avocats pour les recours en la matière ;
- Les cotisations sont en augmentation en raison de notre adhésion à Région de Nyon.

2.2.4. Intérêts passifs (Rubrique 32)

Comptes 2022 CHF 14'677.00 ; Budget 2022 CHF 13'750.00

Cette augmentation de CHF 927.00 provient des paiements anticipés des impôts annuels (compte No 210.3290). Le montant de notre dette au 31.12.2022 est de CHF 2,5 millions, montant qui vient à échéance le 30 juin 2026. Le montant de nos liquidités au 31.12.2022 s'élève à CHF 247'866.00.

G7 - Evolution de la dette au 31 décembre :



Le tableau ci-dessous récapitule les charges de fonctionnement du ménage communal. On constate ainsi que les dépenses du ménage communal ordinaire sont en augmentation de CHF 173'194.00 par rapport à 2021 (soit de CHF 3'726'877.00 en 2022 contre CHF 3'553'683.00 en 2021) et représentent une hausse de CHF 192'362.00 par rapport au budget 2022.

T8 – Charges de fonctionnement du ménage communal

Libellé	Comptes 2019	Comptes 2020	C2020 C2019 %	Comptes 2021	C2021 C2020 %	Comptes 2022	C2022 C2021 %	Budget 2022	C 2022 B 2022 %
Autorités et personnel (30)	1'592'349	1'665'860	+2.65%	1'841'834	+10.55%	1'919'150	+4.20%	1'802'950	+6.45%
Biens, services, marchandises (31)	1'622'536	1'561'958	-3.75%	1'696'576	+8.60%	1'793'050	+5.70%	1'717'815	+4.38%
- imprimés/mat./mobilier bureau	85'378	79'595	-6.75%	103'782	+30.40%	87'265	-16.00%	169'500	-48.50%
- achat d'énergie et autres	138'944	130'549	-6.05%	146'302	+12.05%	180'088	+23.10%	148'200	+21.50%
-fournitures/marchandises	52'666	38'467	-26.95%	30'978	-19.45%	34'566	+14.60%	36'000	-4.00%
- entretien des immeubles	380'860	432'267	+13.50%	416'373	-3.65%	424'909	+2.00%	392'500	+8.25%
- entretien des routes	61'650	17'385	-17.45%	70'741	+406.90%	57'891	-18.20%	30'000	+92.95%
- entretien mobilier et installations	123'618	109'799	-11.20%	115'170	+4.90%	138'431	+20.20%	100'000	+38.45%
- loyers/fermages/redevances	25'004	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'000	0.00%
- frais réceptions/manifestations	84'714	55'022	-35.05%	48'392	-35.05%	93'539	+93.30%	101'000	-7.40%
- Honoraires/prestations services	649'010	643'389	-0.85%	711'355	+10.55%	698'256	-1.85%	647'115	+7.90%
- impôt/taxes/cotisations	20'692	30'481	+47.30%	28'479	-6.55%	53'101	+86.45%	68'500	-22.50%
Intérêts passifs (32)	18'201	15'288	-16.00%	15'273	-0.10%	14'677	-3.90%	13'750	+6.75%
Total des charges de fonctionnement du ménage communal	3'142'685	3'243'106	+0.30%	3'553'683	+9.55%	3'726'877	+4.85%	3'534'515	+5.45%

2.2.5. Amortissements (Rubrique 33)

Comptes 2022 CHF 297'903.00 ; Budget 2022 CHF 238'000.00

Les comptes 2022 sont marqués par une variation des amortissements, en augmentation de CHF 59'903.00 par rapport au budget 2022. Cette variation s'explique par :

- Tout d'abord les amortissements supplémentaires, réalisés en 2021, permettent une diminution de charge de CHF 50'651.00 pour les amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour 2022 ;
- D'autre part, l'excédent de revenus de l'année nous permet de réaliser des amortissements supplémentaires sur les éléments du patrimoine administratif pour un montant total de CHF 96'000.- et qui concerne les travaux pour l'arrêt de bus des Landes.

L'amortissement pour défalcation des impôts, qui correspond en réalité à des pertes sur débiteurs, est en augmentation. Etant donné qu'il s'agit, non pas d'un amortissement, mais plutôt d'une charge, ces dernières sont réintégrées dans les dépenses courantes dans le tableau T5.

• T9 – Amortissements du patrimoine financier

	Comptes 2022		Budget 2022	
Comptes 2022	CHF	84'053.79	CHF	69'500.00
Amortissement défalcation des impôts	CHF	34'553.79	CHF	20'000.00
Amortissement locaux de la crèche	CHF	49'500.00	CHF	49'500.00

• *T10 – Amortissements obligatoires du patrimoine administratif*

	Comptes 2022		Budget 2022	
Comptes 2022	CHF	117'849.50	CHF	168'500.00
Amortissement partic. et subventions	CHF	0.00	CHF	17'000.00
Amortissement infrastructures routières	CHF	3'777.45	CHF	19'500.00
Amortissement achat véhicules (Voirie)	CHF	0.00	CHF	4'500.00
Amortissement achat véhicules (EV)	CHF	0.00	CHF	10'000.00
Amortissement création jardin du souvenir	CHF	0.00	CHF	5'400.00
Amortissement de la mise en séparatif	CHF	114'072.05	CHF	111'000.00
Amortissement travaux cours d'eau	CHF	0.00	CHF	1'100.00

• *T11 – Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif*

	Comptes 2022		Budget 2022	
Comptes 2022	CHF	96'000.00	CHF	0.00
Amortissement infrastructures routières	CHF	96'000.00	CHF	0.00
préavis nos 12/2022 Arrêt Bus « Landes »	CHF		CHF	

2.2.6. Aides et subventions (Rubrique 36)

Comptes 2022 CHF 88'088.00 ; Budget 2022 CHF 97'500.00

Cette diminution est essentiellement due à des dépenses inférieures à ce qui était prévu pour la culture, loisirs et sports.

2.2.7. Attributions aux fonds de financement (Rubrique 38)

Comptes 2022 CHF 380'212.00 ; Budget 2022 CHF 159'200.00

L'augmentation des attributions aux fonds de financement de CHF 221'012.00 provient des éléments suivants :

- L'excédent de revenus issus des taxes des ordures ménagères, de CHF 33'887.00, est attribué au fonds de réserve ordures ménagères et décharge, car il s'agit d'un compte fermé (compte No 450.3812) ;
- Création d'un fonds de réserve Plan énergie et climat communal (PECC) doté de CHF 200'000.00 (compte No 140.3816). Cette réserve est destinée à couvrir des frais relatifs à la mise en place future d'actions pour le plan énergie et climat communal, notamment la création d'un fond pouvant attribuer des subventions liées au développement durable. Pour réaliser cela, il sera nécessaire d'établir un règlement, qui fera l'objet d'un futur préavis, qui sera soumis au Conseil Communal.
- Attribution aux avances aux financements spéciaux du port CHF 60'814.00, destiné à couvrir les charges passées (compte No 471.3818), voir point 2.1.11.

2.2.7.1 Imputations internes (Rubrique 39)

Comptes 2022 CHF 1'290'968.00 ; Budget 2022 CHF 1'155'650.00

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) entre dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus". Les imputations internes de frais de personnel visent à attribuer nos charges de personnels en fonction des activités qui sont conduites par les employés communaux, aux différents postes du budget.

3. Indicateurs financiers

Afin d'analyser la situation financière de la commune, il paraît utile de regarder certains indicateurs qui peuvent nous renseigner sur la capacité de la commune à couvrir ses charges courantes et à les maîtriser, à financer des projets, et si nécessaire à s'endetter pour cela. Sur la base des indicateurs proposés par IDHEAP ou l'UCV, nous avons sélectionné plusieurs ratios.

3.1 Couverture des charges

Ce ratio permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants couvrent les charges courantes.

Un indicateur entre 100 et 103% indique que l'on est à l'équilibre / quasi-équilibre ; si le résultat est inférieur à 100%, cela signifie que les revenus sont insuffisants pour couvrir les charges et, selon le degré, cela nécessite un ajustement, car la commune entame ses réserves.

Couverture des charges	Revenus courants Charges courantes	2018	2019	2020	2021	2022
		19 261 915	22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495
		19 810 789	21 624 649	23 005 297	22 531 829	20 997 428
		97,2%	101,8%	98,8%	108,2%	105,8%

Comme le montre le tableau ci-dessus, la commune a eu, ces dernières années, une situation fluctuante entre situation d'équilibre et un excédent de charge à surveiller. 2021 se démarque avec son excédent de couverture des charges important, et en démontre le caractère exceptionnel. Pour l'année 2022, cet indicateur montre une situation qui est positive pour la commune : malgré des revenus en diminution, avec des impôts des personnes physiques qui ne reflètent pas la hausse du taux d'imposition, nos charges sont couvertes. Ce bon résultat permet de reconstituer le capital entamé lors des années déficitaires. L'objectif à long terme doit cependant rester celui d'une situation à l'équilibre ou quasi-équilibre soit entre 100 et 103%.

3.2 Maîtrise des dépenses courantes par habitant

Cet indicateur compare les dépenses courantes par habitant de l'exercice à celui de l'exercice précédent et montre la maîtrise ou non des dépenses courantes. Un indicateur inférieur à 0% montre que les dépenses ont été réduites durant l'exercice, un indicateur entre 0% et 3% montre que les dépenses sont maîtrisées. Au-delà de 4% les dépenses progressent de manière mal maîtrisée.

Dépenses courantes par hab. (DC/hab)	Dépenses courantes Population	2018	2019	2020	2021	2022
		19 324 486	21 171 608	22 553 734	22 295 983	20 830 078
		2 193	2 286	2 340	2 373	2 360
		8812	9261	9638	9396	8826
Maîtrise dép. cour. par hab.	(DC/Hab To - DC/Hab T-1) / (DC/Hab T-1)	11,3%	5,1%	4,1%	-2,5%	-6,1%

Ce tableau nous montre une progression des dépenses courantes par habitant au cours de ces dernières années, notamment en 2018, 2019 et 2020. Cependant, cela est à regarder en parallèle avec l'évolution des charges péréquatives, qui augmentent significativement durant ces mêmes années. En effet, si l'on déduit les charges péréquatives (facture sociale et contribution au fonds de péréquation brute) des dépenses courantes, l'image qui en ressort n'est pas la même.

Dép. cour. par hab sans FS et fds péréquation	(Dépenses courantes)- (FS+Fsds Péréquation) Population	2018	2019	2020	2021	2022
		6 791 525	6 764 110	7 068 166	7 146 483	7 342 490
		2 193	2 286	2 340	2 373	2 360
		3097	2959	3021	3012	3111
Maîtrise dép. cour. par hab. sans FS et fds péréquation	(DC sans FS et Per./hab To - DC sans FS et Per./hab T-1) / (DC sans FS et Per./hab T-1)	-3,7%	-4,5%	2,1%	-0,3%	3,3%

Comme le montre ce tableau, les dépenses courantes, liées aux tâches qui relèvent à proprement parler des compétences communales, soit sans les charges péréquatives, restent maîtrisées malgré une progression en 2022. Si on les regarde d'un point de vue monétaire, elles sont restées relativement stables au cours des dernières années et sont en moyenne proche de CHF 3'000.00 par habitant.

3.3 Marge d'autofinancement

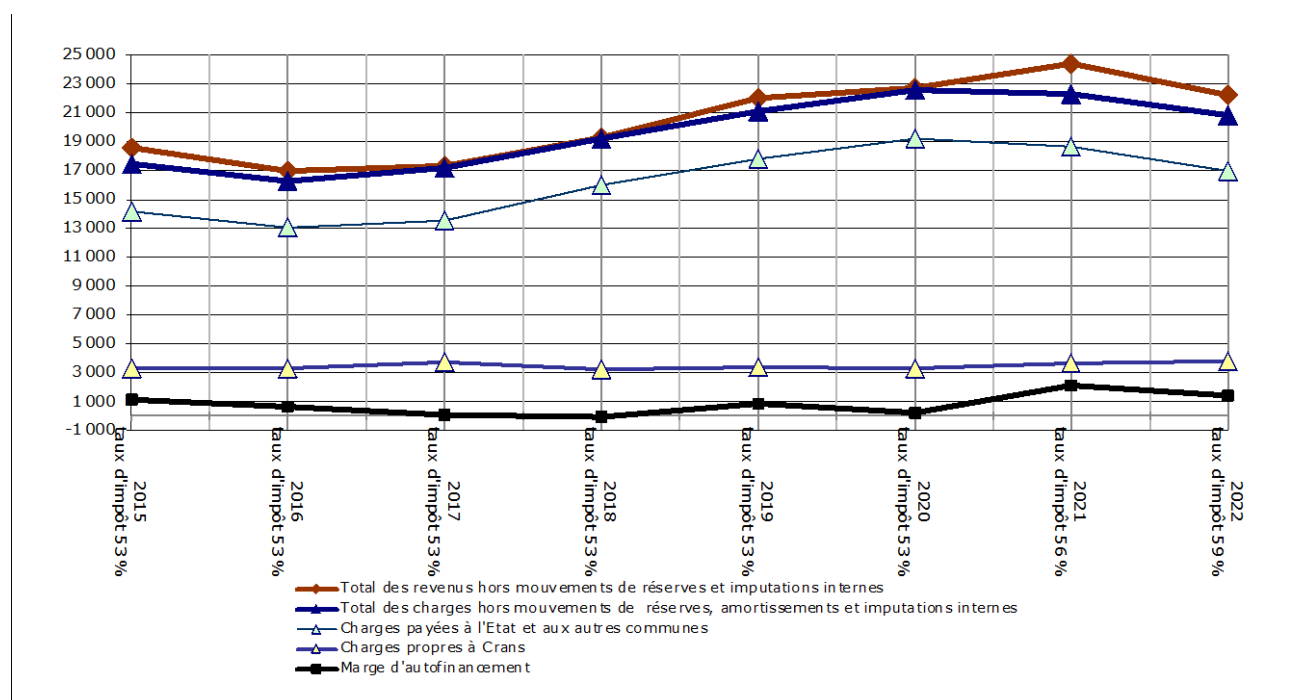
Cet indicateur représente les moyens financiers, dégagés par l'activité d'exploitation de la commune, qui peuvent permettre de rembourser la dette. Il peut notamment servir à calculer la capacité d'endettement de la commune ou s'il est nécessaire d'augmenter les revenus, afin de pouvoir couvrir un certain niveau d'endettement.

Le tableau T11 et le graphique G8 montrent l'évolution de la marge d'autofinancement entre 2015 et 2022 (source : comptes par nature) :

T11 – évolution de la marge d'autofinancement :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Revenus bruts (1)	21'108'287	18'690'556	18'545'067	20'385'552	23'204'951	24'079'086	25'652'590	23'630'717
Charges brutes (2)	20'848'461	18'678'048	18'772'690	21'063'765	23'234'002	24'194'846	24'798'774	22'764'608
Résultat (1-2=3)	259'826	12'508	-227'623	-678'213	-29'051	-115'760	853'816	866'109
Total amort. et var. réserves (4) (compris dans 2)	872'048	595'225	290'872	615'644	868'723	289'971	1'240'278	519'308
Marge Auto Financement 3+4	1'131'874	607'733	63'249	-62'570	839'672	174'211	2'094'094	1'385'417

G8 – Evolution de la marge brute d'autofinancement et de ses composantes



3.4 Effort d'investissement

Cet indicateur montre quelle est la part des dépenses courantes qui sont dédiées aux investissements nets (c'est-à-dire sans subventions ou contributions externes). Il part de l'idée qu'il est nécessaire, pour une entité publique, d'investir régulièrement, afin de ne pas se retrouver dans une situation où elle devrait effectuer un rattrapage qui ferait suite à un retard d'investissement. IDHEAP situe cet effort d'investissement à un niveau idéal entre 7 % et 10 % des dépenses courantes. Pour les petites et moyennes communes, il faut cependant prendre une moyenne sur 3 ans, car les investissements se font de manière plus ponctuelle.

Effort d'investissements moyenne 3 ans	Moyenne invest. nets sur 3 ans	2018	2019	2020	2021	2022
		2 046 894	1 087 907	206 664	210 349	224 538
	Dépenses courantes	19 324 486	21 171 608	22 553 734	22 295 983	20 830 078
		10,6%	5,1%	0,9%	0,9%	1,1%

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, ces dernières années, les investissements dans la commune ne sont pas suffisants, si l'on considère le critère d'IDHEAP. Cette situation s'explique par une marge d'autofinancement extrêmement fluctuante d'année en année, et la difficulté à avoir une vision claire des charges de la commune en particulier des charges péréquatives.

3.5 Dette brute par rapport aux revenus et poids des intérêts passifs :

En comparant la dette brute aux revenus courants, cet indicateur mesure le temps qu'il faudrait à la commune pour éteindre sa dette, si elle y consacrait la totalité de ses revenus courants. Ainsi, un résultat de 100% indique qu'il faudrait utiliser la totalité des revenus fiscaux d'une année pour éteindre l'endettement de la commune (50% représentant 6 mois et 200% représentant 2 ans).

Le poids des intérêts passifs de la dette montre la part des revenus fiscaux qui sont affectés au financement des intérêts passifs, et montre le risque lié au taux d'intérêt. Selon l'UCV cet indicateur ne devrait pas dépasser 5% à 10%.

Poids de la dette	Dette brute Revenus courants	2018	2019	2020	2021	2022
		5 000 000	5 000 000	4 000 000	2 500 000	2 500 000
		19 261 915	22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495
		26,0%	22,7%	17,6%	10,3%	11,3%
Poids des intérêts passifs de la dette	Intérêts passifs Revenus courants					
		13 756	13 750	12 731	11 581	8 803
		19 261 915	22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495
		0,07%	0,06%	0,06%	0,05%	0,04%

Comme le montre le tableau ci-dessus, le poids de la dette a été significativement réduit au cours de ces dernières années et elle est, à présent, très faible (il nous faudrait un peu plus d'un mois de revenus pour rembourser notre dette). En parallèle, le poids des intérêts est également extrêmement bas. Cette situation montre que, si la commune le souhaite, elle a la capacité d'emprunter pour financer des projets.

3.6 Capacité d'endettement

Le taux d'autofinancement nous indique le pourcentage des revenus courants qui sont disponibles pour l'autofinancement, ceci dans une situation de *statu quo* du niveau des impôts. Par ailleurs sur la base de la marge d'autofinancement, nous pouvons également calculer une hypothétique capacité d'endettement. En faisant l'hypothèse que nous allouons la totalité de la marge d'autofinancement au remboursement de la dette au cours des 30 prochaines années, ceci nous donne le montant que nous sommes en mesure d'emprunter.

Taux d'auto-financement	Marge d'autofinancement (MA)					
	Revenus courants (RC)	(62 571)	839 673	174 212	2 094 094	1 385 417
		19 261 915	22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495
		-0,3%	3,8%	0,8%	8,6%	6,2%
Capacité économique d'endettement	Marge d'autofinancement (MA)*30	(1 877 130)	25 190 190	5 226 360	62 822 820	41 562 495

Comme nous le montrent ces indicateurs, le taux d'autofinancement et la capacité d'endettement sont très variables d'une année à l'autre, ceci dépendant bien entendu de la marge d'autofinancement de la commune. De ce fait, il peut être intéressant de regarder plutôt une moyenne sur 5 ans de notre capacité d'endettement, qui se monte à environ 26 millions, ceci dans une hypothèse où le niveau d'impôts n'est pas modifié.

4. Conclusions générales

En conclusion, on constate que :

- Malgré des revenus en baisse en 2022, et contre-intuitivement, les comptes de la commune se clôturent sur un résultat positif avec un excédent de revenus de CHF 866'109.00, contre un excédent de charges budgété à CHF 857'265.00. Ce résultat est possible grâce à la diminution des charges cantonales.
- La hausse d'impôt de trois points décidée pour 2022, ne se reflète pas dans les impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques qui sont en diminution de 1,4% par rapport à 2021. Ainsi depuis 2020 on constate un recul de nos impôts sur les personnes physiques de 3,6%, dont une des causes possibles est la diminution des recettes sur les rattrapages des années antérieures, notamment en raison d'un remboursement important qui a eu lieu en 2022.
- Tout en restant très important le pourcentage des charges payées à l'Etat est en diminution, ce qui est dû à la baisse du montant de la PCS à la charge des communes et également probablement à la baisse de la valeur de notre point d'impôt. Ainsi notre participation à des charges cantonales représente en proportion des revenus d'impôts 78 %.
- En 2022, le « plafonnement de l'effort », qui a été maintenu à 48 points d'impôt, n'a pas été atteint.
- Les charges de fonctionnement du ménage communal sont en légère augmentation. Cependant, comme le démontrent les indicateurs relatifs à la maîtrise des dépenses courantes par habitant, elles restent maîtrisées.
- Notre marge d'autofinancement s'établit en 2022 à CHF 1,4 millions. Elle reste extrêmement fluctuante au cours des années évoluant dans une fourchette de – CHF 62'000 à + CHF 2,1 millions, pour une moyenne de CHF 886'000 sur 5 ans.
- Les indicateurs financiers, calculés sur la base des comptes 2022, montrent que la couverture des charges est bonne en 2022. La maîtrise des dépenses par habitant est tributaire des charges péréquatives et, si l'on en fait abstraction, les dépenses courantes restent maîtrisées. En revanche il apparaît que les efforts d'investissement ne sont pas suffisants ; reflet d'une situation financière largement imprévisible comme le montre la fluctuation de notre marge d'autofinancement. Par contre, la commune a un niveau d'endettement très bas et tous les indicateurs montrent que, si elle le souhaite, elle a la capacité de recourir à l'emprunt, afin de financer des projets.
- Nos principales sources de revenus sont les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, et sont utilisées à 85% pour couvrir les charges péréquatives de la PCS et de la péréquation brute. Ainsi, avec des revenus qui montrent une tendance baissière, la future réforme sur la répartition des charges péréquatives, avec l'accord trouvé, entre les associations de communes et le Conseil d'Etat, est extrêmement importante. Cependant cette réforme n'entrera pas en vigueur avant 2025 et il n'est pas encore possible d'en mesurer la portée.
- D'ici là nous devons continuer à composer avec une situation incertaine avec des rentrées fiscales en berne et des charges peu prévisibles. Cela rend tout exercice budgétaire délicat. Cette situation nous oblige à la prudence et à être extrêmement attentifs dans le choix des projets à réaliser.

RÉSULTAT

L'excédent de recettes, après amortissements supplémentaires et mouvements de réserves, s'élève à

CHF 866'108.79

CAUTIONNEMENTS

En faveur de :	Au 31 décembre 2022	
ARSCO	CHF	7'200'000.-
SITSE	CHF	5'600'000.-

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ORPC	CHF	17'385.-
------	-----	----------

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 17/23 concernant les Comptes 2022 ;
- Où le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 39 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2022, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2022 ;
- 3) de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2022.

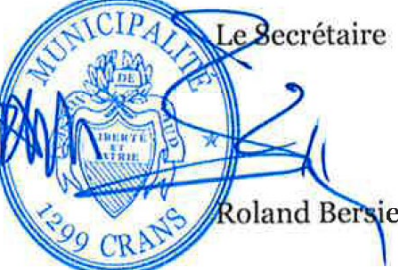
Ainsi délibéré par la Municipalité, le 8 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 26 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire


Robert Middleton


Roland Bersier

Annexes :

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2021, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2021 – amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2021 avec comparaison 2020
- 4 Tableau de financement du 1.1.-31.12.2021